



**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2022
COMPTE-RENDU**

En début de séance, le procès-verbal de la réunion en date du 07 décembre 2021 est soumis à l'approbation des élus. Il est adopté à l'unanimité.

FINANCES – Le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt pour un montant de 100 000 € sur une durée 10 ans concernant les travaux d'installation de la vidéoprotection. Il sollicite une subvention auprès du FIPD pour le projet d'installation d'un système de vidéoprotection. De même, une subvention sera également demandée au titre de la sécurisation de l'école maternelle. Il approuve la convention de groupement de commandes entre les Communes de Fontenay sur Loing, Préfontaines et Nargis relatif au lancement d'une étude en vue de réaliser des travaux de rénovation voire d'amélioration de l'éclairage public. Le Conseil Municipal confie l'élaboration de la paie des agents et des élus au Centre départemental de gestion de la fonction publique du Loiret pour une durée de trois ans, renouvelable pour une période de même durée. Les élus décident de ne pas octroyer d'aide financière pour un élève participant au séjour en classe de neige, scolarisé à l'école de la Cléry. Ils veulent obtenir des informations complémentaires concernant ce dossier. Le Conseil accorde une participation financière de 100 €, à la MFR de Gien pour un jeune nargissien scolarisé en 3^{ème} de l'enseignement agricole.

ENERGIES RENOUVELABLES – Le Conseil Municipal prend connaissance d'un projet de centrale photovoltaïque au sol à l'aire de repos « Hêtre Pourpre », autoroute A77.

DIVERS – Les élus soutiennent la démarche initiée par le Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire dans l'Appel au Premier Ministre pour la formation de 200 médecins supplémentaires en Région Centre Val de Loire.

SERVICE DES EAUX - Le Conseil Municipal autorise le maire à signer avec la SAUR, l'avenant n° 1 de la convention relative au contrôle des équipements électroniques de la station de reprise du château d'eau (réservoir bêche) et du surpresseur de Toury. L'installation de nouveaux modes de communications de type numérique IP avec cybersécurité pour la surveillance et le pilotage des installations se fera au cours de l'année. Les frais de télécommunication seront souscrits directement par la société et celle-ci recevra en contrepartie une rémunération du Service des eaux correspondant au forfait téléphonique annuel.

AFFAIRES DIVERSES - Le Conseil Municipal prend connaissance des chiffres de l'Insee établi au 1^{er} janvier 2022 soit en population municipale 1 480 habitants, population comptée à part 38 habitants ce qui donne en population totale 1 518 habitants. Il est informé d'une réunion le 22 mars à 18 heures, salle polyvalente, organisée par le Conseil Départemental, à propos du déploiement de la fibre. En fonction des contraintes sanitaires du moment, cette réunion pourrait être publique. Il prend connaissance de la réponse reçue de Mme la Préfète au sujet de la déclaration préalable pour la pose d'un mât de mesure au lieu-dit « les petits prés ».

L'assemblée délibérante prend connaissance des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal à savoir : - indemnité de sinistre vandalisme au château d'eau - demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL pour des travaux de rénovation de la toiture salle Jeanne et Maurice Verdier, pour le remplacement de la porte d'entrée et des fenêtres de l'accueil de la mairie, pour le projet d'installation d'un système de vidéoprotection – Demande de subvention au titre des amendes de polices et de la redevance des mines pour les travaux de voirie 2022 – Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet volet 3 du Département du Loiret pour l'installation d'un dispositif de vidéoprotection.

Enfin, il évoque différentes questions de gestion courante.

La séance est levée à 23 h 20.

NARGIS, le 14 février 2022